

Adresse des autorités constituées et la société populaire de Montreuil-sur-Thouet (Maine-et-Loire), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des autorités constituées et la société populaire de Montreuil-sur-Thouet (Maine-et-Loire), lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. pp. 148-150;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_22010_t1_0148_0000_8

Fichier pdf généré le 05/11/2020

Continués, pères de la patrie, à déjouer toutes les factions et toutes les conspirations. Restés fermes au timon du vaisseau de la République, et ne le cédés à des bras novices qu'après l'avoir conduit à travers tous les écueils dans le port sacré de la paix et du bonheur.

Pour nous, nous jurons un attachement inviolable à la représentation nationale, à la République une et indivisible.

CABROL (*présid.*), BO (*accusateur public*), GUY (*greffier*) et 3 autres membres.

48

La société régénérée et montagnarde de Rodez (1) applaudit au tiomphe de la vertu sur le vice, des Cicéron sur les Catilina, et enfin de la Convention nationale sur les Robespierre et complices, et jure une haine et une guerre à mort à toute espèce de tyrannie.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*La sté montagnarde et régénérée de Rodez, à la Conv.; Rodez, 18 therm. II*] (3)

Le grand acte de justice que vous venés de consommer est digne des fondateurs de la République.

Le masque est tombé, les Catilina, les Verrès n'existeront plus au milieu des représentants d'un grand peuple.

L'égalité, la liberté ne seront plus des vains mots, la loi seule reignera, les dominateurs, les intrigants, les aristocrates n'échapperont pas à son glaive.

Vous auries moins mérité de la patrie sans les derniers efforts de cette horde infernale, et si tous les ressorts n'eussent été employés pour arrêter votre bras.

Ils sont venus enfin se briser contre votre courage, contre le pouvoir national. Le peuple qui vous l'avoit remis bien attendre de l'énergie que vous montrâtes pour abbatre la tyrannie, que vous ne souffririez plus des tyrans et que vous sauriez les découvrir sous quelque masque qu'ils se présentassent. Vous avés rempli son vœu.

Nous jurons de seconder les efforts de nos braves frères de Paris, de faire comme eux un rempart de nos corps pour vous deffendre.

Nous jurons une haine éternelle et une guerre à mort aux rois, aux dictateurs, aux triumvirs, aux aristocrates, aux égoïstes, aux indulgents, aux ambitieux et à tous les ennemis de la souveraineté du peuple.

BLARY (*secrét.*), CABROL (*présid.*), PALMIÉ (*secrét.*).

(1) Aveyron.

(2) P.V., XLIII, 255-256.

(3) C 316, pl. 1267, p. 50. Bⁱⁿ, 4 fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 552; *Débats*, n° 700; *J. univ.*, n° 1733; *Ann. patr.*, n° DXCVIII.

49

Nouveaux Brutus, vous avez frappé les tyrans, écrivent à la Convention nationale les administrateurs du département de l'Aveyron; grâce à votre énergie le peuple français sera libre.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[*Les administrateurs du départ^t de l'Aveyron, à la Conv.; Rodez, 17 therm. II*] (2)

Les journées des 9 et 10 thermidor seront une époque mémorable dans les fastes de la République. Des Catilina, des Verrès, des monstres sous le masque du patriotisme vouloient l'annéantir; nouveaux Brutus, vous les avez frappés. C'en est fait de la tyrannie; le peuple françois, grâce à votre énergie, sera libre en dépit des despotes coalizés. Qu'ils aglomèrent contre nous toutes leurs armées; que, ne pouvant nous vaincre, ils cherchent à nous diviser, à nous susciter des traîtres, désignés-les, ils seront annéantis, quelle que soit leur réputation. Non, le peuple ne veut pas des dominateurs, des intrigants, qui, sous le voile du patriotisme, usent d'indulgence et de modération envers les royalistes et les aristocrates et persécutent le républicain qui hérit et exécute les loix. Il veut des fonctionnaires publics qui fassent aimer les lois, qui soient probes et vertueux, qui servent la patrie, non par rapport à eux mais par raport à lui. Ce sont là vos principes, ce sont ceux de ce peuple qu'on voudroit asservir et qui ne veut pas perdre le fruit de 6 années de travail pour affermir sa liberté.

Recevez le témoignage de notre reconnoissance pour tous vos traveaux, et notre invitation de rester à votre poste jusques à ce que vous aurés consommé le bonheur du peuple. Toute sa confiance est dans la Convention. Que les tyrans et les aristocrates et les traîtres tremblent et soient punis, et que la liberté soit rendue aux patriotes!

Nous jurons comme vous de sauver la liberté ou de périr. S. et F.!

CONSTANS, CARTAILHAC, CLAVIÈRES, PREMAN, CHONAUT, COMBEZ (*secrét.-g^{al}*).

50

Les autorités contituées et la société populaire de Montreuil-sur-Thouet, ci-devant Bellay, département de Maine-et-Loire, adressent à la Convention nationale les détails de la fête qui a été célébrée dans leur commune en mémoire du 14 juillet, dans laquelle il a été prononcé un discours analogue à la prise de la Bastille, à la conquête de la liberté, sur l'inviolable attachement que tous les citoyens doivent à la Convention

(1) P.V., XLIII, 256.

(2) C 313, pl. 1252, p. 29. Bⁱⁿ, 3 fruct.; *Moniteur* (réimpr.), XXI, 552; *Débats*, n° 700; *J. univ.*, n° 1733; *Ann. patr.*, n° DXCVIII.

nationale, sur la soumission aux lois et sur l'activité avec laquelle on doit surveiller les conspirateurs et les traîtres; ils invitent la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

Départ¹ de Maine-et-Loire. Distr. de Saumur.

Procès-verbal de l'anniversaire du 14 juillet, (vieu stile)

Comm. de Montreuil-sur-Thouet (ci-devant Bellay, chef-lieu de canton.

Fait en la commune de Montreuil-sur-Thouet, ci-devant Bellay (2).

26 messidor an II (14 juillet, vieu stile).

La municipalité, le comité de surveillance, le bureau de paix et la société populaire de Montreuil-sur-Thouet (ci-devant Bellay), réunis sur les 8 heures du matin dans une prairie près le pont pour célébrer l'anniversaire de la mémorable journée du 14 juillet 1789 (vieu stile), première époque de la conquête de la liberté, et les triomphes que les armes républicaines remportent tous les jours sur celles des tirans coalisés.

La citoyenne fille du citoyen Coubard, secrétaire-greffier de la municipalité, a adressé une prière à l'Être suprême.

Ensuite la marche a été ouverte par 15 adolescents, armés chacun d'un sabre, l'un d'eux portant une bannière sur laquelle était inscrit: *Nos frères combattent pour la patrie, bientôt nous irons les joindre.*

A gauche étaient 15 adolescentes vêtues de blanc, décorées de rubans aux 3 couleurs, l'une d'elles portant une bannière sur laquelle était inscrit: *L'éducation républicaine produit les bonnes mœurs.*

5 vieillards suivaient, l'un d'eux portant une bannière sur laquelle était inscrit: *Nos enfans versent leur sang pour la liberté, la patrie reconnaissante honore et secoure la vieillesse.*

Un détachement de 20 hommes de la garde nationale suivait; au milieu flottait le drapeau tricolor, dont les 4 coins étaient portés par 4 jeunes citoyennes revêtues de blanc et décorées des couleurs de la nation.

Marchaient ensuite le conseil général de la commune, le comité de surveillance, le bureau de paix et les membres de la société populaire, tenant chacun une branche de laurier à la main. Au milieu des corps constitués, une jeune citoyenne vêtue de blanc, également décorée des couleurs nationales, portant l'effigie de la déesse de la liberté.

Au milieu des membres de la société populaire était un sans-culotte, portant une bannière où était inscrit: *Unité et indivisibilité de la République.*

Marchaient enfin des citoyens de tout âge et tout sexe, confondus les uns avec les autres.

Ce cortège précédé de tambours s'est rendu sur la place de la liberté. Là un membre du

conseil général de la commune a fait un discours dans lequel il a déployé toute l'énergie d'un républicain; ce discours a été applaudi au milieu des cris: Vive la République, vive la liberté!

Le cortège s'est rendu de suite dans le même ordre en chantant l'hymne des Marseillois sur la place de la fraternité où était dressé un autel, avec 4 colonnes revêtues de branches de chesne et de fleurs, au haut desquelles flottaient 4 drapeaux tricolors.

Le même membre du conseil général de la commune a prononcé un autre discours analogue à la mémorable journée de la prise de la Bastille, ce repaire affreux, a-t-il dit, où étaient ensevelis tout vivants des hommes assez courageux pour oser dire la vérité à des tirans qui ne l'avaient jamais connue et étaient intéressés à ne pas la connaître. Il a parlé ensuite des triomphes des armes de la République sur celles des tirans coalisés. Ce nouveau discours, prononcé avec la même énergie que le premier, a été de nouveau applaudi au milieu des cris mille fois répétés: Vive la République, vive la Convention, vive la Montagne, vivent les vainqueurs de la Bastille!

Les citoyens et citoyennes porteurs de bannières ont montés sur l'autel de la patrie. Là, la déesse de la liberté, qui les y attendait, a mis sur la tête de l'un des citoyens vieillards une couronne de fleurs. L'adolescent a reçu un sabre, l'adolescente un livre d'éducation républicaine et un bouquet de fleurs, et le sans-culotte un baiser. Les cris de Vive la République! Vive la Convention! Vive la Montagne! Vivent les vainqueurs de la Bastille! se sont de nouveau fait entendre. Le tout a été terminé par des chants joyeux et analogues à la feste, après avoir annoncé qu'on se rendrait à 3 heures après midi au temple de la raison, lieu où se tiennent les séances de la société populaire.

Tous les citoyens et citoyennes réunis dans le même ordre ci-dessus au temple de la raison, le président de la société populaire, au-dessus duquel était placé une couronne civique, a prononcé un discours analogue à la prise de la Bastille, à la conquête de la liberté et aux triomphes multipliés des armes républicaines. Il a de plus invité tous ses concitoyens à maintenir parmi eux la paix et l'union, à se rallier autour de l'arbre de la liberté, de leurs magistrats, de la Convention nationale et de la sainte Montagne, à se tenir toujours debout et veiller sans cesse pour déjouer les infâmes manœuvres des malveillants et des conspirateurs. Il leur a annoncé que la probité et la vertu étant à l'ordre du jour, ils ne devaient pas avoir d'autre boussole; il leur a prêché le respect et la soumission pour les lois. Ensuite il a adressé une prière à l'Être suprême pour le remercier de sa protection visible, pour la conservation des jours de Collot d'Herbois et de Robespierre, ces illustres Montagnards, pour le remercier des biens dont il nous comble tous les jours et des triomphes sans nombre qu'il nous fait remporter sur les tirans coalisés. Qu'ils tremblent, a-t-il dit, leur agonie est sonnée et bientôt ils disparaîtront de la surface de ce globe qu'ils occupent pour le malheur du genre humain.

(1) P.V., XLIII, 256.

(2) C 313, pl. 1252, p. 13. J. Sablier, n° 1503; Ann. patr., n° DXCIV. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl¹).

Qu'ils apprennent ce que peut un Français qui a conquis sa liberté et qui en est digne.

Des applaudissements et des cris de nouveau répétés de vive la République, vive la Convention, vive la Montagne, vivent les vainqueurs de la Bastille, vivent Collot d'Herbois et Robespierre ! se sont fait entendre de toutes parts.

Ensuite la même fille du citoyen Coubard, âgée d'onze ans, et la fille de la citoyenne veuve Cornilleau, âgée de 8 ans, ont récité par cœur avec autant de netteté que de précision des prières républicaines qui leur avaient été enseignées par la citoyenne fille de la citoyenne veuve Jarry.

La même citoyenne Coubard a, d'après, interrogé par cœur sur le catéchisme républicain en entier le fils du citoyen Durand, boucher. Cet enfant, âgé de 4 ans et demi, a répondu par cœur à toutes les questions qui lui ont été faites avec un ton et une précision qui lui ont mérité à juste titre les applaudissements de toute l'assemblée.

On a ensuite fait lecture des nouvelles et le tout a été terminé par différentes chansons républicaines. Il a été arrêté qu'autant du présent procès-verbal serait envoyé au citoyen Dandenac l'aîné, député de Saumur, pour le transmettre à la Convention, et que ce citoyen l'inviterait, au nom de cette commune, de rester à son poste jusqu'à la destruction totale des tirans de l'Europe. La séance a été levée, et chacun s'est rendu dans un lieu choisi à cet effet pour se livrer par des chants et des danses à cette joie douce et honnête qui caractérise de vrais républicains. La fête a été terminée par un repas frugal où l'allégresse était peinte sur tous les visages (1).

51

Le substitut de l'agent national du district de Pamiers, département de l'Ariège, annonce à la Convention nationale que l'administration du district, ci-devant Mirepoix, a été transférée dans la commune de Pamiers, conformément au décret qui ordonne cette translation, et a établi ses séances dans la maison ci-devant épiscopale : il assure que ce changement sera très avantageux aux administrés et donne ensuite les détails d'une fête civique qui a été célébrée en cette commune en réjouissance des victoires éclatantes remportées par les armées de la République; dans cette fête tous les citoyens ont fait éclater avec leur joie leur amour pour la liberté, leur haine pour les tyrans, leur reconnaissance pour nos guerriers, et pour la Convention à laquelle ils sont inviolablement attachés.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[*Le substitut de l'agent nat. près le distr. de Pamiers, aux repr. du peuple français et au présid. de la Conv.; Pamiers, 2 therm. II*] (3)

(1) Registre signé pour copie conforme Estrievain (maire), Coubard (secrét.-g^{al}).

(2) P.V., XLIII, 256-257.

(3) C 313, pl. 1252, p. 14. Mentionné par Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^h) et 4 fruct.

Citoyens représentans,

Je m'empresse de vous annoncer que le décret que la Convention nationale a rendu pour fixer la translation du district ci-devant Mirepoix dans la commune de Pamiers a reçu son exécution au délai fixé par la loi.

L'administration, après avoir fait transporter ses archives, s'est rendue en corps, le 22 messidor, dans la commune de Pamiers et a établi son siège dans la maison nationale ci-devant épiscopale.

Le 30 elle s'est réunie dans la salle du conseil et elle a reçu une députation de la municipalité de Pamiers qui, après s'être transportée auprès de l'administration, lui a exprimé avec toute l'effusion du cœur et le sentiment de la fraternité les avantages que les administrés vont recueillir de cette translation.

Elle nous a témoigné également la satisfaction particulière qu'en ressent la commune de Pamiers et nous a invités à assister à la fête civique qui a été célébrée dans cette commune à raison des triomphes remportés sur les vils despotes coalisés par les armées de la République.

Il m'est difficile, citoyens représentans, de vous peindre l'énergie sublime pour la liberté que le peuple de Pamiers a manifesté dans cette fête vraiment civique; les rues parées de verdure, des colonnes artistement rengées formoient un aspect majestueux et simple, des montagnes élevées représentoient avec simplicité les attributs de la République et les diverses époques de la révolution qui s'est opérée parmi nous.

C'est ainsi, citoyens représentans, que la municipalité de Pamiers, confondue avec les administrateurs du district, sortit du sein de l'administration pour se rendre dans le temple de la raison dédié à l'Être suprême. C'est là où des orateurs ont fait entendre au peuple la voix de la vérité et ont reconnu la pureté des sentimens qui dirigent nos représentans; et la plus vive reconnaissance a éclaté à la narration de nos triomphes, ainsi que (*sic*) celle des travaux sublimes de la Convention nationale.

Oui, citoyens représentans, nous avons fait ce que nous avons dû en disant au peuple que, malgré les convulsions violentes et les orages politiques qui ont contrarié jusqu'à ce jour la marche glorieuse de la Révolution, votre courage, surmontant tous les obstacles, ramènera le calme et conduira dans un port assuré le vaisseau de l'état qui surnage déjà sur le débris des armes et des passions humaines, nous transmettra cette constitution républicaine que vos mains habiles et votre sagesse ont élevée.

C'est aussi par cet assemblage auguste des vérités morales que s'établira parmi nous l'empire de la félicité.

Et en effet les hommes pourroient-ils être heureux sans la vertu, pourroient-ils s'aimer sans la fraternité, pourroient-ils se soutenir sans l'union et fraternité, pourroient-ils avoir un autre sentiment que celui de la justice ? Ah non sans doute, l'homme le moins éclairé connoît cette vérité et reconnoît aussi que le principe que vous avez établi va rendre sa